



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

Tous les membres du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec sont convoqués à l'Assemblée générale extraordinaire pour l'exercice financier 2023. Celle-ci aura lieu immédiatement après l'Assemblée générale extraordinaire du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec soit vers 19 h 45 le mercredi 11 septembre 2024 en virtuel.

Seuls les membres en règle du SPFRQ pourront voter à cette assemblée.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

- 18 h 30** **Inscription des membres ;**
- 19 h 45**
1. Mot de bienvenue par le président ;
 2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée ;
 3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour ;
 4. Présentation et approbation du rapport financier au 31 décembre 2023 ;
- 20 h**
5. Levée de l'assemblée.